

Section 70^e

PROFESSION DE FOI DES LISTES PRÉSENTÉES PAR LE SNESUP-FSU



AVEC LA PARTICIPATION DU SNCS-FSU

LE CNU EST UNE INSTANCE DÉMOCRATIQUE ESSENTIELLE POUR L'EXAMEN COLLÉGIAL DE NOS MISSIONS PAR DES PAIRS DE NOS DISCIPLINES.

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaires d'État des enseignant-e-s-chercheur-e-s (EC) face aux pouvoirs locaux et à leurs arbitraires, le CNU est la cible régulière d'attaques visant à sa dénaturation voire sa disparition. La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie pleinement son cadre national pour la défense des missions de service public, pour le développement des disciplines (et de la diversité en leur sein) et des approches interdisciplinaires, pour l'égalité de traitement des EC entre établissements à travers la gestion nationale de nos carrières, pour l'affirmation du lien enseignement et recherche, pour la défense de nos statuts et des libertés académiques.

NOS REVENDICATIONS

CARACTÈRE NATIONAL DU STATUT ET RÔLE DU CNU

Le SNESUP-FSU est profondément attaché au caractère national du statut des EC. Il s'est opposé à la mise en place des CPJ et à la multiplication des CDI de mission. Il est attaché au double contingent en local et au national attribué par les sections CNU, que ce soit pour les promotions, pour les CRCT. Il défend le caractère décisionnaire du CNU pour l'attribution de la composante individuelle du RIPEC et des promotions internes prévues par le repyramidage.

QUALIFICATION

La politique de gels de postes des établissements entraîne un gâchis humain et scientifique considérable. Le SNESUP-FSU revendique des créations de postes de MCF et PU et défend la qualification, en tant que reconnaissance nationale de l'aptitude à l'exercice des missions d'enseignant-e-chercheur-e.

Le SNESUP-FSU demande un retour à la qualification aux fonctions de PU préalablement à tout recrutement dans ce corps et s'oppose à sa disparition pour les recrutements de MCF (disposition de la LPR).

SUIVI DE CARRIÈRE

Le SNESUP-FSU s'oppose au suivi de carrière des EC, notamment à son caractère obligatoire et non confidentiel, ainsi qu'à toute utilisation de la modulation de service. La section 70 du CNU constituera à minima une instance d'accueil et de conseil pour toute régulation demandée par un-e collègue s'estimant victime d'une décision locale s'appuyant sur une évaluation de sa carrière et conduisant par exemple à une modulation de son service. Le CNU dénonce l'absence de moyens donnés par le ministère aux établissements pour mettre en œuvre d'éventuelles recommandations des sections

CNU. Il revendique plus de moyens pour l'amélioration des conditions d'exercice des EC.

PROMOTIONS

Le SNESUP-FSU défend une augmentation du nombre de promotions et le déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades pour tous les MCF et les PU. Il dénonce le passage au choix à l'échelon exceptionnel, qui introduit une sélection qui vise uniquement les MCF.

Repyramidage : Le SNESUP-FSU s'oppose au localisme du système actuel et défend un dispositif de repyramidage national où le CNU jouerait pleinement son rôle, en classant les dossiers par sections. Conformément aux LDG ministérielles, il rappelle que le repyramidage doit être un levier pour atteindre une égalité femmes-hommes effective.

CRCT

Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés par les établissements dans l'année antérieure, entraînant une diminution continue (-10 % en 8 ans).

Le SNESUP-FSU revendique à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national ainsi qu'un contingent supplémentaire de CRCT suite à un congé de maladie ou à une mission d'intérêt collectif. Le SNESUP-FSU a obtenu la création d'un contingent spécifique suite à un congé maternité, parental ou d'adoption.

RIPEC

Le constat de localisme et de traitement inégalitaire est flagrant. Certains établissements définissent à la fois des montants différents selon les corps et des critères locaux supplémentaires. Entre établissements, des disparités sont également visibles au niveau des montants attribués.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU sont opposés à la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des enseignant-es-chercheur-es. Ils dénoncent la

logique des primes qui est un pis-aller pour masquer la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat et qui favorise toujours les mêmes personnes. Dans le cadre contraint existant, et par souci d'équité, le SNESUP-FSU défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU et un montant

des primes identique pour tou-te-s. Le SNESUP-FSU défend que les bénéficiaires de la prime individuelle C3 soient les plus nombreux possibles et a obtenu qu'au moins 45 % à terme des enseignants-chercheurs en soient bénéficiaires.

NOS ACTIONS AU COURS DE LA PRÉCÉDENTE MANDATURE

Par leurs actions au sein des sections CNU, et par leur investissement dans les bureaux de section, nos élu-e-s ont respecté leurs engagements tant au niveau de la reconnaissance de toutes les activités des EC que de la prise en compte de la situation individuelle des personnes. Ils et elles ont :

- défendu la publication des critères d'évaluation des dossiers de candidatures ;
- refusé le caractère obligatoire et systématique du suivi de carrière qu'ils n'ont pas mis en œuvre ;
- fait voter de nombreuses motions :
 - demandant une augmentation du nombre de CRCT et de promotions,
 - dénonçant le suivi de carrière, la mise en place des chaires de professeurs juniors (CPJ), la suppression de la qualification PU et à sa suite la suppression expérimentale pour les MCF ;
- œuvré au maintien du CNU comme instance nationale de gestion de la carrière des EC, et ont par conséquent lutté contre la transformation des missions décisionnaires du CNU en missions seulement consultatives.

Par leur action au sein de la CP-CNU et au sein des sections, nos élu-es ont joué un rôle moteur dans la défense du CNU et du principe de l'évaluation par les pairs et dans le maintien du contingent national d'avancements attribués par le CNU.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU présentent des candidat-es engagé-es dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatif-ves de la diversité géographique et d'établissements, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires. Ils ont fait le choix de viser la parité des candidat-es.

NOS CANDIDATS ET CANDIDATES S'ENGAGENT À :

- Porter les revendications susmentionnées ;
- Respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU et en partager les bonnes pratiques d'une section à l'autre ;
 - Travailler à l'amélioration des conditions d'exercice du métier ;
 - Envisager tous les sujets concernant les universitaires dans leur ensemble sans les segmenter par discipline ou type d'établissement ;
 - Promouvoir l'égalité professionnelle effective entre les femmes et les hommes ;
 - Veiller à la prise en compte des situations de handicap ou de longue maladie ;
 - Défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière de l'EC et les conditions particulières d'exercice de toutes les missions des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.) ;
 - Prendre en compte la diversité des approches épistémologiques, théoriques, méthodologiques au sein des disciplines et procéder à une analyse qualitative et collégiale des dossiers fondée par des outils communs d'évaluation.

Election CNU 2023

Section 70

Collège A

Liste SNESUP-FSU et sympathisant-es

n° 1	Mme LINE NUMA (NUMA-BOCAGE)	CY CERGY PARIS UNIVERSITE
n° 2	M. JORIS THIEVENAZ (THIEVENAZ)	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL
n° 3	Mme ANGELA BARTHES (BARTHES)	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
n° 4	M. YVES VERNEUIL (VERNEUIL)	UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE)
n° 5	Mme INGRID VERSCHEURE (VERSCHEURE)	UNIVERSITE TOULOUSE 2 (JEAN JAURES)
n° 6	M. PASCAL ROQUET (ROQUET)	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
n° 7	Mme EMMANUELLE BROSSAIS (BROSSAIS)	UNIVERSITE TOULOUSE 2 (JEAN JAURES)
n° 8	M. ABDELKARIM ZAID (ZAID)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 9	Mme MINNA PUUSTINEN (PUUSTINEN)	INSHEA
n° 10	M. DANIEL FRANDJI (FRANDJI)	UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE)
n° 11	Mme CHRISTINE VIDAL (VIDAL GOMEL)	NANTES UNIVERSITE
n° 12	M. PASCAL DUPONT (DUPONT)	UNIVERSITE TOULOUSE 2 (JEAN JAURES)
n° 13	Mme TERESA DOS REIS ASSUDE (DOS REIS ASSUDE)	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
n° 14	M. JEROME ENEAU (ENEAU)	UNIVERSITE RENNES 2
n° 15	Mme FABIENNE GUENOUN (BRIERE)	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
n° 16	M. JACQUES BEZIAT (BEZIAT)	UNIVERSITE DE CAEN (NORMANDIE)
n° 17	Mme EMILIE PERRICHON (PERRICHON)	UNIVERSITE DU LITTORAL (COTE D'OPALE)
n° 18	M. GILLES COMBAZ (COMBAZ-CHAMPLAINE)	UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE)
n° 19	Mme MAGDALENA KOHOUT (KOHOUT-DIAZ)	UNIVERSITE DE BORDEAUX (INSPE)
n° 20	M. VINCENT GROSSTEPHAN (GROSSTEPHAN)	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
n° 21	Mme STEPHANIE MAILLES VIARD (METZ)	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
n° 22	M. STEPHANE BONNERY (BONNERY)	UNIVERSITE PARIS 8 (VINCENNES - SAINT-DENIS)
n° 23	Mme MAGALI HERSANT (HERSANT)	NANTES UNIVERSITE
n° 24	M. ERIC RODITI (RODITI)	UNIVERSITE PARIS CITE